

**Présents :**

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, ROUSSEAU François, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : MELIN Katy à HUREL Alain

Absents excusés : BOURDON Arnaud, THIEBOT François

ANIMATION LOCALE

Le 20 Décembre 2007, le conseil municipal a accepté la signature d'un contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'animation locale.

Le 4 Juillet 2008, le conseil municipal a accepté la signature d'un marché pour la coordination de l'animation locale.

La durée des contrats étant fixée à trois années, la commune a lancé une nouvelle procédure le 5 Juillet 2010 pour le renouvellement de la D.S.P., et le 18 Octobre 2010 pour le renouvellement du marché de coordination.

Dans le cadre de la procédure D.S.P., la Commission s'est réunie le 6 Septembre pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre, et le 1^{er} Octobre 2010 pour dépouiller ces offres.

Monsieur le Maire a ensuite saisi le conseil municipal le 8 Octobre 2010, avec envoi du rapport de la commission et motivation de son choix pour l'offre de l'association « CANTON-JEUNES ».

Concernant le marché de coordination d'animation locale, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 Novembre 2010, et a retenu la proposition de l'association « U.F.C.V. ».

Le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'association « CANTON-JEUNES », pour assurer la Délégation de Service Public d'animation locale,
- De retenir l'offre de l'association « U.F.C.V. », pour assurer le marché de coordination d'animation locale.
- D'inscrire au budget primitif les dépenses fixées dans ces offres et réparties comme suit :

Contrat	Objet	Titulaire	Compte	2011	2012	2013
D.S.P.	Animation locale	Canton-Jeunes	67443	69 000 €	71 000 €	73 000 €
Marché	Coordination Animation locale	U.F.C.V.	611	55 950 €	55 950 € + revalorisation	55 950 € + revalorisation

AMENAGEMENTS MAIRIE

Fin 2008, des premiers travaux de modification de l'accueil de la mairie ont été engagés.

Lors du vote du budget primitif 2010, une enveloppe de 20 000 € a été inscrite pour terminer l'ensemble de l'aménagement de la mairie.

Afin d'engager ces travaux, la commune a fait appel à quatre entreprises pour avoir des plans d'aménagement et un chiffrage.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise LES NOUVEAUX AGENCEURS pour les travaux d'aménagement de la mairie, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 20 000 € inscrite au BP 2010, et suivant les options les plus adaptées aux missions d'accueil de la mairie.

BUDGET PREVISIONNEL GESTION LOCATIVE « MANCHE-HABITAT » 2011

Dans le cadre de la convention de gestion locative signée avec MANCHE-HABITAT, Mme THOMAS-ROUTIER présente le projet de compte de résultat prévisionnel pour l'année 2011 :

- Total des charges : 46 100 €
- Total des produits : 299 400 €
- Résultat prévisionnel : 253 300 €

Le conseil municipal approuve le compte de résultat prévisionnel 2011 de MANCHE-HABITAT, pour la gestion locative des logements communaux.

TOITURE MAPAD

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a été informé de l'état de la toiture de la Mapad, et de la nécessité de refaire son étanchéité.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise S.E.O., pour un montant de 10 796.14 € TTC.

CONTRATS ENTRETIEN FOURNEAUX SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal est informé de l'état de fonctionnement des fourneaux de l'Orangerie et du Rafiot et des nécessités de procéder à une révision.

Afin de garantir le bon état de fonctionnement de ces installations, des propositions de contrats de maintenance sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société TECHNOTEL pour assurer la maintenance du matériel de cuisine de l'Orangerie et du Rafiot,

TARIFS 2011

Suite à l'étude des tarifs pour l'année 2011, la commission « affaires générales » propose au conseil municipal de se prononcer sur ses propositions.

La commission précise qu'elle n'a pas appliqué d'augmentations sur les salles communales, le cimetière, le bois de chauffage.

Le conseil municipal vote les tarifs 2011 joints en annexe.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Dans le cadre de la réorganisation des services faisant suite aux différents mouvements de personnel, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des possibilités de modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	2010	2011	Mouvements
Rédacteur chef	1	1	Sans changement
Rédacteur	1	1	Sans changement
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	1	1	Sans changement
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	1	1	Sans changement
Assistant qualifié de conservation 1 ^{ère} cl	1	1	Sans changement
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl	1	1	Sans changement
Agent de maîtrise principal	0	1	Création de poste au 1/3/11
Agent de maîtrise	2	0	1 suppression au 1/1/11 1 suppression au 1/3/11
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	3	3	Sans changement
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	1	2	Création de poste au 1/3/11
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	8	7	1 suppression au 1/3/11
Adjoint technique 2 ^{ème} cl (17h23)	1	0	Modification de poste
Adjoint technique 2 ^{ème} cl (27h)	0	1	votée le 5/11/10
Adjoint technique 2 ^{ème} cl (10h)	0	1	Création de poste votée le 5/11/10
Total :	21	21	

REGIME INDEMNITAIRE 2011

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les précédentes décisions relatives au régime indemnitaire applicable au personnel communal, et de son souhait de pouvoir appliquer ces décisions au personnel non titulaire, qui peut y prétendre lorsque la délibération le prévoit explicitement.

Le conseil municipal décide de compléter les précédentes décisions relatives au régime indemnitaire applicable aux agents communaux, pour intégrer les agents non titulaires à compter du 1^{er} Janvier 2011.

SUBVENTION C.C.A.S. 2010

Le Conseil Général de la Manche a signé une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale pour assurer l'instruction et le suivi des dossiers R.S.A.

Dans le cadre de cette convention, le Conseil Général verse une subvention au C.C.A.S., pour couvrir la charge salariale de ces dossiers.

Afin d'assurer la gestion des dossiers R.S.A., la commune met à disposition du C.C.A.S. un agent communal en contre partie du reversement de la subvention départementale.

Considérant le décalage des reversements des subventions, la somme inscrite au budget primitif du C.C.A.S. est inférieure au montant de la subvention à verser à la commune.

Le C.C.A.S. a donc voté une décision modificative pour permettre le versement de cette subvention, d'un montant de 3 150 €.

En l'absence de dépenses imprévues suffisantes pour équilibrer cette dépense supplémentaire, le C.C.A.S. a inscrit une recette au compte 7474, et sollicite la commune pour lui verser cette subvention complémentaire.

Le conseil municipal décide de verser une subvention supplémentaire au C.C.A.S., d'un montant de 3 150 €.

AVENANT N°2 - LOT 2 - FACADES CHATEAU

Le 1^{er} Juin 2007, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux pour la restauration des façades du château.

Les lots 1 et 3 sont soldés, et le lot 2 (menuiseries) reste à solder.

Cependant, une moins-value a été prévue pour la pose de deux volets en moins, mais n'a pas fait l'objet d'un avenant en négatif.

Le conseil municipal accepte l'avenant négatif, d'un montant de 3 351.20 € TTC, soit un montant total du marché lot 2 porté à 161 327.24 € TTC.

REVETEMENT VOIRIE

Dans le cadre des travaux de voirie prévus sur 2011, le conseil municipal est informé des demandes de revêtement du chemin du Ferron et de la rue des Fossés.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise LASNON, pour le revêtement partiel de voirie du chemin du Ferron (3 483.95 € HT), et de la rue des Fossés (2 395.40 € HT), soit un total de 7 031.70 € TTC
